

CONCRÉTISER DES PROJETS MÉDICAUX MUTUALISÉS



Des postes médicaux partagés continueront d'être déployés dans le cadre d'une gestion coordonnée des ressources humaines et d'optimisation des compétences disponibles sur les territoires selon le principe consistant à « se projeter, sans s'empêcher ».

Les Gouvernances des Groupes publics hospitaliers de Picardie se sont accordées pour renforcer encore la gestion prévisionnelle des emplois médicaux en promouvant la dynamique de constitution d'équipes médicales de territoire, avec le soutien de l'ARS.

C'est en soutien de cette dynamique, que le CHUAP encourage la mise en place à l'échelle du Territoire Universitaire de Santé d'un Plateau d'Imagerie Médicale Mutualisé (PIMM), avec plusieurs objectifs structurants :

- Organiser collectivement l'activité d'interprétation en permanence des soins afin de réduire la dépendance aux acteurs externes
- Mutualiser les équipements pour améliorer l'accès des patients aux modalités d'Imagerie et rationaliser leur utilisation
- Harmoniser les incitations médicales pour renforcer l'attractivité du territoire et soutenir la collaboration inter-établissements

